

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-19  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES  
DE COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**CŒUR DE**  
**VILLE N°2024-**  
**01-**  
**ATTRIBUTION**  
**DE**  
**SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**RÉHABILITA-**  
**TIONS DES**  
**FAÇADES**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,  
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 31 JAN 2024

**Procurations :**

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,  
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,  
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,  
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

**Absents excusés :**

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine  
LACOMBE

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention au propriétaire concerné, pour un montant de 544.68 Euros conformément au tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 23 janvier 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE**, au vu du dossier de demande de paiement déposé, le versement, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, de la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN, 2024  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 28 JAN, 2024  
Par publication le : 31 JAN, 2024  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 31 JAN, 2024

ID : 011-211100763-20240124-DB202419DB-DE

